

il figure au recensement de 1681 comme le plus avancé, de Lotbinière à l'île aux Oies, ainsi que le montre le tableau suivant :

	Lotbinière.	Villieu.	Lauzon.	Cap Claude.	Beaumont.	La Durantaye.	Bellechasse.	La Bouteillerie.	De aux Oies.
Ménages	8	3	44	5	10	12	35	11	5
Habitants non mariés. . .	3	2	6		6	4	12		1
Tous âges et sexes	58	15	201	27	53	58	227	62	39
Bêtes à cornes	31	1	201	9	9	28	242	101	88
Arpents en valeur	77	28	532	28	58	64	320	134	65
Fusils	11	2	52	2	11	7	62	29	8
Pistolets			2		2				

Dans toute cette "côte" il n'y avait qu'un seul cheval. Il est vrai que l'on n'en avait pas besoin.

Si, par curiosité, on veut savoir à quelle date ou mois de l'année 1681, fut pris le recensement de la Durantaye et Bellechasse, je dirai que ce dut être à l'automne, mais la chose n'est pas très précise, puisque, sur huit enfants inscrits comme étant âgés de quatre mois, cinq mois, un an, quatorze mois, je trouve que, les dates de naissance comparées, il faut se rendre jusqu'à juin 1682, ou reculer jusqu'à avril 1681 ; mais septembre et octobre 1681 semblent la date réelle.

Celui qui avait créé cette belle seigneurie ne paraît pas avoir fait défricher un seul arpent de terre en son nom, mais il n'était pas resté inactif, on le voit par le nombre et l'importance de ses colons si l'on regarde les seigneuries voisines. Soit que sa femme lui eût procuré les moyens pécuniaires que nécessitait cette entreprise, ou qu'il possédât lui-même quelques ressources en argent, ou encore qu'il sût avec adresse choisir des censitaires en état de se suffir à eux-mêmes, il n'en réussit pas moins à donner de l'élan à sa propriété. C'est pitié de voir combien peu les seigneurs déboursaient pour mettre leurs concessions en valeur. Tous étaient pauvres, vivant des minces appointements de leurs fonctions d'officiers — en un mot, ils étaient ce que l'on nomme de nos jours de simples employés du gouvernement. A ce compte, le plus clair de leur titre de seigneurs était la patente sur parchemin — car dans la réalité, ils se trouvaient les plus petits des habitants. Et la preuve qu'ils ne dépensaient aucun argent sur leurs terres, c'est le taux de quatre à sept sous de redevance par arpent qu'ils prélevaient sur les censitaires. Le colon